A VRAI LIRE...

Votre actualité, notre regard AGIRAGRI

Novembre 2022 - #34

OFFERT PAR

AUVERGNE AUVERCO
Expertise Comptable | Audit Conseil | RH & Paie

membre du Groupement AGIRAGRI

ACTU VITICULTURE

Une récolte de 44 millions d'hectolitres p 3

ACTU ELEVAGE

Bovins : Abattages en baisse depuis 7 mois et prix moyens à plus de 5 € le kilo p 3

Des porcins à plus de 2 € le kilo p 4

Ovins : Des abattages en baisse et des prix à plus de 8 € le kilo p 4

Aviculture : abattages en baisse dans un contexte d'épizootie p 5

Lait : Une collecte en baisse et cela favorise de meilleurs prix p 5

ACTU GRANDES CULTURES

La flambée des prix perdure malgré des récoltes mondiales records p 7

En France, la production de maïs au plus bas depuis 1990 p 8

ACTU FRUITS & LÉGUMES

Fraises : la saison 2022 a été normale p 9

Concombres : Moins de tonnages et plus de prix p 9

Tomates : 4 % de la production européenne p 9

Poires : une production plus importante que d'habitude p 10

Pêches : Une production de 9 % supérieure à son potentiel p 10

GESTION & DROIT

Loi santé au travail : point sur le DUERP et les visites médicales p 11

PORTRAIT D'AVENIR

Des fruits et légumes beaux et bons p 14

PARLONS DE NOUS

Le blé : un fragile équilibre p 15

DERNIÈRE MINUTE

Le solde positif de la France s'améliore de 2 milliards d'€ p 18

Les prix agricoles en forte hausse p 18

427 000 agriculteurs sur un total de 3,6 millions de non-salariés en France p 19

Valeur des exploitations au moment de la transmission p 19

Cliquez sur l'intitulé de l'article pour accéder directement à la page

SIMULATEUR PAC

VOIR ICI

L'EDITO

Le retour nécessaire du « politique »

Si la guerre d'Ukraine n'avait pas eu lieu, que ce serait-il passé pour le secteur agricole ? Répondre à cette question incongrue permettrait peut-être de prendre le recul nécessaire pour trouver une issue à la situation actuelle. Depuis la mise en place des sanctions économiques de l'UE contre la Russie, nous assistions à la renaissance du potentiel de production des fameuses terres noires de l'Ukraine et de la Russie expédiées par les ports de la Mer Noire. Jusqu'en 1917, il s'agissait du grenier à blé des pays européens. C'est en grande partie pour se protéger des importations de ces pays que Jules Méline, alors ministre de la troisième République, avait relevé les droits de douane, faisant perdre de la compétitivité à la production de céréales en France. Résultat, au début de la 2e guerre mondiale, la France importait l'équivalent de deux mois de ses besoins de consommation. Les privations que cela a entraîné pendant la guerre ont conduit à un revirement de la politique agricole. D'autant plus justifié que l'Europe était coupée en deux par la Guerre froide et qu'il était désormais impossible d'importer des blés de la Mer Noire. La mise en place de la Pac après la construction du Mur de Berlin, a fait merveille. En 20 ans, la production européenne de céréales a été suffisante pour satisfaire les besoins de la consommation intérieure et même exporter, au grand dam des pays exportateurs qui voyaient dans les subventions une concurrence déloyale.

"le monde commun est à composer, tout est là " (Latour)

En 1989, à la chute du Mur de Berlin, plutôt que de repenser une division du travail intelligente avec les pays de l'Atlantique à l'Oural, pour reprendre une expression du Général de Gaulle, nous avons laissé s'effondrer les économies de ces pays. Il faut dire que les Etats-Unis n'étaient pas favorables à une montée en puissance d'une grande Europe. La plupart des pays européens ont alors pensé qu'on pouvait concevoir une mondialisation heureuse par le biais des seuls échanges économiques. Or, quelle que soit l'issue de la guerre d'Ukraine, la montée en puissance des agricultures de ces pays remet en cause la logique de fonctionnement de la Pac.
La guerre d'Ukraine nous oblige à remettre le « politique » au centre. Bruno Latour (1) le disait fort bien : *« la politique c'est un art, ou plutôt des arts, ce qu'on appelle justement les arts politiques. Les arts par lesquels on cherche à composer progressivement le monde commun. Le monde commun est à composer, tout est là. »*. Plus facile à dire qu'à faire ! Mais croire que tout pourra revenir comme avant est une illusion dangereuse.

(1) Sociologue, anthropologue et philosophe des sciences français, il est décédé le 9 octobre 2022

AGIRAGRI
Groupement d'experts comptables et d'avocats

SC AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS : Paris B 535 302 004
Directeur de Publication : Olivier AUGERAUD
Rédactrice en chef : Arielle DELEST
Comité de rédaction : Bernard BIZOUARD
Rédacteur : Lucien BOURGEOIS
Réalisation : C.O.T.C Communication

< SOMMAIRE

ACTU VITICULTURE

EN SAVOIR PLUS

Une récolte de 44 millions d'hectolitres

Au premier septembre 2022, la récolte de vins est estimée à 44 millions d'hectolitres (Mhl). C'est un niveau plus élevé que celui de 2021 mais qui rejoint celui de la moyenne sur 6 ans. Les vendanges ont commencé en avance comme cela avait été le cas pendant la précédente grande sécheresse de 2003. Les régions les plus touchées par le gel ou la grêle ont été celles du Sud-Ouest et des Charentes.

Dans la moyenne sur 6 ans

ACTU ELEVAGE

EN SAVOIR PLUS

Bovins : Abattages en baisse depuis 7 mois et prix moyens à plus de 5 € le kilo

On n'a jamais connu pareille effervescence sur le marché des bovins. La loi du célèbre économiste Gregory King qui vivait en Angleterre à la fin du 17ème siècle n'a jamais connu pareille confirmation. Il suffit d'une petite variation de l'offre pour entraîner une forte variation du prix. Cette observation est aussi vraie à la hausse qu'à la baisse.

En juillet dernier, les abattages de l'ensemble des gros bovins ont baissé de 4,1 % en tonnes équivalent carcasses (tec). Mais cette baisse se poursuit depuis janvier dernier. Il en est de même en Europe car la chute touche aussi nos partenaires européens. Cela suffit pour entraîner une hausse de 35 % du prix moyen. C'est un phénomène inédit de voir la moyenne dépasser les 5 €/kg. Prenons quelques exemples. Les abattages de vaches laitières ont baissé de 3,1 % en juillet mais la baisse cumulée sur 7 mois atteint 7 %. Le prix des vaches de catégorie O, qui correspondent pour l'essentiel aux vaches de réforme laitière, était de 3,50 € le kilo. Il est désormais de 5,01 €. C'est une augmentation de 43 % en un an ! On n'avait jamais connu des vaches laitières à plus de 5 € le kilo ! Les vaches de réforme de race allaitante, plus souvent de catégorie R, ont augmenté de 33 % d'un an sur l'autre et l'écart entre ces deux catégories diminue de moitié par rapport à l'année dernière. Ceci étant, il convient de rappeler que la hausse des aliments du bétail achetés a aussi augmenté de 34 %.

Une même situation au niveau européen

< SOMMAIRE

ACTU ELEVAGE

EN SAVOIR PLUS

Des porcins à plus de 2 € le kilo

En août 2022, les prix du porc poursuivent leur augmentation et dépassent désormais le seuil mythique des 2 € par kg. En 12 mois, ces prix ont progressé de 40 % et atteignent 2,13 € le kg. Cela est dû à une contraction relativement minime de la production. Les tonnages baissent de 6 % en août par rapport à août 2021 alors que sur les 7 premiers mois de l'année, la baisse est inférieure à 3 %. Il est vrai cependant que la baisse est généralisée en Europe. Les éleveurs qui achètent leur aliment à l'extérieur de leur exploitation doivent faire face à une augmentation moyenne des aliments porcs de 35 %.

+ 35 % pour l'aliment

EN SAVOIR PLUS

Ovins : Des abattages en baisse et des prix à plus de 8 € le kilo

En juillet 2022, les abattages de brebis de réforme ont augmenté de 29 % à cause de la sécheresse. Les éleveurs n'ont pas voulu prendre le risque de ne pas avoir assez de fourrage pour nourrir leurs animaux. Les abattages d'agneaux étaient en baisse de 4 %. Les prix ont donc continué de monter avec 89 centimes d'euros de plus qu'en juillet 2021, soit 8,01 €/kg. Le prix des aliments a quant à lui augmenté aussi de 30 % par rapport à juillet 2021.

Manque de fourrage

EN SAVOIR PLUS

Aviculture : abattages en baisse dans un contexte d'épizootie

Les abattages sont en chute libre pour le plus grand profit de nos concurrents polonais. La nouvelle épidémie a été très durement ressentie. Les abattages totaux de volailles ont reculé de 14 % au mois d'août 2022. Mais en cumul sur les premiers 8 mois de l'année, le recul est de presque 8 %. Comme cela arrive désormais souvent, la production de poulet est moins affectée que les autres. Mais le recul mensuel frôle les 8 % alors qu'en cumul, il ne serait que de 2 %. Pour les autres filières les chiffres sont beaucoup plus élevés. Au mois d'août, les abattages de dindes reculent de 25 %, ceux de canards à rôtir de 50 % et ceux de canards à gaver de 25 %. Seuls les abattages de pintades ne varient pas. Sur le cumul des 8 premiers mois les pourcentages sont plus faibles mais restent impressionnants. Le recul est ainsi de 18 % pour les dindes, de 26 % pour les canards à rôtir et même de 30 % pour les canards à gaver. Les importations de viande de poulet augmentent de 13 % en juillet en particulier en provenance de Pologne. A signaler aussi des exportations en forte hausse sur le Moyen Orient et une consommation de viande de volailles en repli de 6 % sur un an.

Recul des canards gras

suite page 5

< SOMMAIRE

ACTU ELEVAGE

EN SAVOIR PLUS

Pour le secteur des œufs, la situation n'est pas meilleure. En juillet 2022, les importations d'œufs augmentent de 44 % en particulier en provenance de Pologne. Les exportations diminuent de 13 % notamment sur les autres pays de l'UE. Quant au prix de l'aliment poule, il augmente de 31 % en 12 mois en juillet.

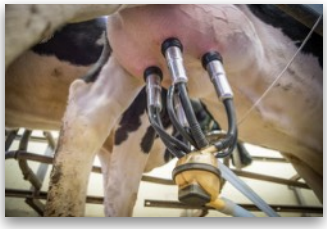

EN SAVOIR PLUS

Lait : Une collecte en baisse qui favorise de meilleurs prix

Il suffit d'une baisse de 2,5 % de la collecte de lait en août pour provoquer une hausse de prix de 22 % par rapport au même mois de l'année dernière. Voilà une autre illustration de la célèbre Loi que l'économiste anglais, Gregory King, avait mise en valeur en 1699. Une petite variation de l'offre peut entraîner une forte variation du prix. Cela a joué longtemps contre les producteurs à cause de l'ouverture des marchés. Il n'est pas certain que cette forte augmentation permette de relancer la production car les charges d'alimentation ont aussi très fortement augmenté.

La loi de Gregory King

Dans le passé, la diminution de la collecte, entraînée par la cessation d'activité des éleveurs qui arrêtaient, était assez facilement remplacée par le dynamisme des nouveaux producteurs. Cette fois-ci, les acteurs de la filière commencent à s'inquiéter. Comme dans toutes les situations de fortes augmentations, la différence de prix entre les types de lait s'atténue. Le prix du lait Bio est même descendu en-dessous de celui du lait standard. Il faut dire que le prix du lait standard à teneur réelle dépasse désormais 500 € la tonne, un niveau jamais atteint dans le passé. La part du lait Bio se réduit. Elle avait atteint 6,1 % du total de la collecte en mai 2022. Elle ne serait plus que de 5 % en août.

SIMULATEUR PAC

AGIRAGRI crée et met à votre disposition un outil inédit de simulation des aides PAC 2023

Interface de téléchargement ICI

< SOMMAIRE

ACTU GRANDES CULTURES

La flambée des prix perdure malgré des récoltes mondiales records

Les dernières prévisions du Conseil international des céréales (CIC) du 22 septembre 2022 sont en hausse de 8 millions de tonnes (Mt) par rapport à celles du mois d'août. La récolte de la campagne 2022/2023 est certes en baisse de 35 Mt par rapport à celle de l'année dernière. Mais cela en fait néanmoins la deuxième récolte du siècle après le record absolu de 2021/22 !

2e récolte du siècle

Avec de tels niveaux de récoltes, il est difficile de comprendre pourquoi les prix des céréales continuent de flamber. La guerre d'Ukraine et la difficulté de circuler sur la Mer noire sont certes un élément déterminant car les exportations des pays de la Mer Noire constituent 21 % des exportations mondiales toutes céréales confondues sauf riz avec 9,5 % pour la Russie et 11,5 % pour l'Ukraine. Rappelons cependant que ces deux pays n'auront pas exporté autant que les Etats-Unis pour la dernière campagne. Pour le seul blé, les chiffres sont de 27 % du marché mondial en 2021/22. La guerre fait peur et pousse les pays importateurs à constituer des stocks. Rien de tel pour susciter des mouvements spéculatifs. Par ailleurs, les hausses de prix du pétrole et du gaz relancent l'inflation. Dès que celle-ci progresse, les gestionnaires de fonds financiers achètent des matières premières, créant une demande supplémentaire. S'ajoute à cela une importante augmentation du prix du fret maritime. On peut donc expliquer pourquoi il y a spéculation. Il est juste dommage de constater qu'aucune Grande puissance n'a estimé qu'il était important d'agir pour calmer le jeu.

A chacun ses priorités

Les USA sont préoccupés par leur politique énergétique. Pour la dernière campagne, ils ont utilisé 165 Mt de maïs soit 42 % de leur production annuelle pour des utilisations industrielles. Pour la prochaine campagne, la production de maïs est prévue en baisse mais les utilisations industrielles ne diminueront pas et atteindront de ce fait 47 % de la production. Par ailleurs, l'augmentation des prix à l'export leur permet de mieux rémunérer les agriculteurs. De son côté, la Chine est préoccupée par ses objectifs stratégiques par rapport à Taiwan. Elle détient donc un stock de 323 Mt soit plus de la moitié du stock total mondial. Cela correspond à un an de consommation humaine et animale du pays. Avec un tel stock, la Chine aurait pu casser le mouvement spéculatif actuel. Mais Pékin n'a jamais prétendu réguler le marché mondial ! On reste surpris que l'UE à 27 n'ait pas saisi cette occasion pour s'affirmer comme une puissance mondiale de premier plan. En fait, l'UE s'interdit toute action. Nous respectons, en effet, les consignes de l'OMC en ne constituant pas de stocks de sécurité.

L'UE s'interdit toute action

suite page 7

< SOMMAIRE

ACTU GRANDES CULTURES

Il nous est donc impossible de rassurer les pays du pourtour méditerranéen en les approvisionnant en cas de crise. Mais il est encore plus difficile de comprendre pourquoi les éleveurs européens doivent payer leurs céréales au même prix que s'ils devaient acheter ces céréales sur le marché mondial alors que l'UE à 27 produit plus que ses besoins intérieurs de consommation. C'est le résultat de la politique libérale que l'UE a adopté au moment des accords de Marrakech il y a près de trente ans. L'UE est pourtant un des « pays » les plus puissants dans les négociations de l'OMC. Il est étrange que la guerre d'Ukraine n'ait pas fait changer cette doctrine lors du récent Conseil des ministres de l'OMC en juin dernier.

UE autosuffisante

On aurait pu éviter ainsi une partie de la relance de l'inflation par le biais des prix des produits alimentaires. De fait, la situation des produits agricoles est radicalement différente de celle de l'énergie puisque dans le cas alimentaire, l'UE est largement autosuffisante en valeur alors que c'est tout le contraire pour l'énergie.

Les prévisions du CIC en bref

N'oublions pas qu'il s'agit de prévisions qui peuvent varier en fonction du climat pendant l'hiver prochain.

- La production mondiale toutes céréales hors riz serait de 2 256 Mt contre 2 292 Mt pour la campagne actuelle.
    - La production européenne serait en baisse de 20 Mt à 271 Mt ;
    - La production américaine serait aussi en baisse de 30 Mt à 413 Mt ;
    - La production russe serait en revanche supérieure de 30 Mt à son niveau actuel à 136 Mt. Remarquons au passage que ce niveau record n'est que la moitié de celui de l'UE dans une année médiocre !
    - Il n'est pas étonnant que le CIC prévoit une baisse de production en Ukraine de près de 30 Mt pour tomber à 59 Mt au lieu de 87 Mt pour cette campagne.
    - Les productions chinoise et indienne seraient à peu près stables avec respectivement 420 et 157 Mt ;
    - Le Canada retrouverait sa production normale de 64 Mt après une baisse de 20 Mt cette année. Les amateurs de moutarde qui avaient accusé à tort la guerre d'Ukraine vont retrouver le sourire car le Canada est un des plus gros producteurs mondiaux de moutarde. Il en est de même pour les lentilles mais cela n'avait pas suscité la même émotion.

Production russe en hausse

suite page 7

< SOMMAIRE

ACTU GRANDES CULTURES

EN SAVOIR PLUS

- La production mondiale de blé pourrait battre un record absolu avec une prévision à 792 Mt, un niveau supérieur de 10 Mt à celui de l'année dernière. En revanche, la production de maïs pourrait reculer de près de 50 Mt qui s'explique par un recul de 30 Mt aux USA.
- La production de riz serait en léger recul à 508 Mt avec une baisse de 5 Mt en Inde. Rappelons que la production de riz est en majeure partie auto-consommée et que le marché mondial représente moins de 10 % de la production totale.
- Après les mauvais résultats de la production de soja pour cette campagne, le CIC prévoit une forte augmentation de 10 % pour atteindre 387 Mt pour la campagne 2022/23. C'était le niveau qui était prévu l'année dernière à pareille époque mais il a fallu déchanter ensuite. Contrairement au riz, les exportations constituent pour le soja 57 % de la production. La Chine achèterait 114 Mt sur 165 Mt soit 69 % de la totalité des exportations mondiales de soja.

Production de maïs en recul

EN SAVOIR PLUS

En France, la production de maïs au plus bas depuis 1990

Il faudra s'habituer aux étés chauds. Cela risque de changer l'intérêt de certaines productions. Il est possible que les cultures de printemps souffrent davantage que les productions d'hiver. Le dernier bulletin d'informations du Ministère de l'agriculture est tout à fait significatif à cet égard. Les productions françaises de blé, d'orge d'hiver et de colza sont plus importantes que prévu avec respectivement 34 Mt, 11 Mt et 4,5 Mt. Au contraire, les productions de printemps sont révisées à la baisse avec 11 Mt pour le maïs. Ce serait le plus bas niveau de la production française depuis 1990.

Le schéma est le même dans toute l'Europe. Les productions d'hiver sont révisées à la hausse et le maïs est en recul de près de 20 % en passant de 73 Mt en 2021 à 59 Mt cette année. En revanche la production de colza atteindrait près de 19 Mt soit + 2 Mt en un an.

Souffrance des cultures de printemps

< SOMMAIRE

ACTU FRUITS & LÉGUMES

EN SAVOIR PLUS

Fraises : la saison 2022 a été normale

En définitive, la production de fraises de cette année aura été normale et la superficie, de 4000 ha, est la même qu'en 2021. Les prix ont été plus élevés que d'habitude en début de campagne mais ils sont tombés assez bas au moment de l'arrivée des fraises espagnoles. En juillet les prix sont à peu près comparables à ceux de l'année dernière. Peu de changement aussi dans le commerce extérieur qui reste très déficitaire avec 50 000 tonnes entre 59 000 t d'importations et 9 000 t d'exportations.

Prix plus élevés que d'habitude

EN SAVOIR PLUS

Concombres : Moins de tonnages et plus de prix

La montée du prix de l'énergie s'est traduite par un recul des surfaces de serres affectées aux concombres et à une utilisation plus parcimonieuse du chauffage. De fait, la production française a baissé de 10 % en 2022 avec un tonnage de 176 000 tonnes. La surface sous serre a été ramenée à 800 ha contre plus de 1 000 ha les années précédentes. La réduction de production a donc concerné surtout le début de campagne.

En 2022, la Pologne devient le deuxième pays producteur européen avec 18 % du total soit trois fois la production française. L'Espagne reste le leader avec 30 % de la production et les Pays-Bas arrivent en troisième position avec 17 %.

Baisse de 10 %

EN SAVOIR PLUS

Tomates : 4 % de la production européenne

Les surfaces ont légèrement augmenté en 2022 avec 2 800 ha. Fait significatif sur les évolutions anciennes en cours, les surfaces de serres ont augmenté de 5 % alors que celles de cultures de plein champ ont encore diminué de 10 %. Mais cette plus grande superficie n'a pas empêché une baisse de 3 % de la production à 536 000 t. La France ne produit que 4 % de la production totale de l'UE. Les deux principaux producteurs sont l'Espagne et l'Italie avec plus de 30 % chacun. Les deux suivants sont le Portugal et la Grèce. Mais les Pays-Bas réussissent à produire plus que la France avec des serres très efficaces.

Des serres très efficaces

< SOMMAIRE

ACTU FRUITS & LÉGUMES

EN SAVOIR PLUS

Poires : une production plus importante que d'habitude

Avec 143 000 tonnes, la récolte de 2022 serait le double de celle de l'année dernière très touchée par le gel de printemps. Cette production serait supérieure de 20 % à la moyenne quinquennale. Mais le contexte européen est aussi abondant avec une production en hausse de 20 % sur la moyenne 5 ans. Il y aurait certes des baisses de production en Espagne et au Portugal mais la production italienne doublerait.

+ 20 % sur 5 ans

EN SAVOIR PLUS

Pêches : Une production de 9 % supérieure à son potentiel

Avec 215 000 tonnes, la production française de pêche progresse de 31 % par rapport à celle de 2021, soit un niveau légèrement supérieur à son potentiel. Elle dépasserait de 9 % la moyenne des récoltes 2017-2021. Les variétés tardives ont de petits calibres mais avec peu de maladies. La production européenne a certes été meilleure qu'en 2021, mais elle est restée inférieure de 19 % à la moyenne quinquennale. La production espagnole a en effet connu une forte baisse d'un quart de sa production à cause du gel.

Espagne : forte baisse

< SOMMAIRE

GESTION & DROIT

Loi santé au travail : point sur le DUERP et les visites médicales

Pour renforcer la prévention de la santé au travail et lutter contre la désinsertion professionnelle, le document unique d'évaluation des risques et les visites médicales font peau neuve. Les employeurs agricoles sont concernés.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, appelée « Loi santé au travail » est issue de la transposition de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 2 décembre 2020. A l'origine, les partenaires sociaux sont partis du constat que notre dispositif de santé au travail était davantage basé sur la réparation, et qu'il convenait de mettre au cœur du système de la santé au travail le principe de la culture de la prévention. L'idée était donc de s'attaquer aux causes profondes des risques professionnels avant qu'ils ne produisent des effets, et en conséquence préserver la santé et lutter contre la désinsertion professionnelle.
C'est dans cette perspective que le législateur a engagé des réformes tendant à renforcer la prévention au travail.

Première action : un DUERP à jour

Un des changements importants concerne le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ils sont détaillés dans le décret n°2022-395 du 18 mars 2022 et publié au Journal Officiel du 20 mars.

Ce document est au centre des premières actions de prévention au sein d'une entreprise. Garant de la sécurité au sein de son établissement, l'employeur a l'obligation d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses salariés et de tenir un DUERP dans lequel il formalise les résultats de son évaluation.

Jusqu'à présent, le code du travail imposait pour tout employeur une mise à jour de ce document une fois par an. Cette obligation annuelle est supprimée dans les entreprises de moins de 11 salariés. Par contre, il doit être réactualisé dans toute entreprise quelle que soit sa taille en cas d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, ou lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur. Par exemple, l'achat d'une nouvelle machine ou d'un nouvel outil, la création d'un nid de poule sur une plateforme, etc.

La loi santé prévoit également que les résultats de l'évaluation des risques débouchent sur la définition d'actions de prévention des risques et de protection des salariés dans les entreprises de moins de 50 salariés (1).

suite page 12

< SOMMAIRE

GESTION & DROIT

Enfin, dans un souci de traçabilité des risques professionnels, le législateur a mis à la charge de l'employeur une obligation de conservation du DUERP et a redéfini les modalités de sa mise à disposition. Ainsi, depuis le 31 mars 2022, chaque employeur doit conserver le DUERP dans ses versions successives pendant une durée de 40 ans. Le document devra être tenu à disposition des salariés, des anciens salariés pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise, et de toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès (professionnels de santé, inspection du travail …), et de l'ensemble du service de prévention et de santé au travail.
A compter du 1er juillet 2024 pour toutes les entreprises, y compris agricoles (2), le DUERP et ses mises à jour devront faire l'objet d'un dépôt dématérialisé.

Un suivi médical renforcé

Parallèlement au renforcement de la prévention au sein des entreprises, la loi santé se consacre à la lutte contre la désinsertion professionnelle. Elle tend à favoriser le maintien des salariés dans leur emploi en réformant les visites médicales actuelles (Décret n°2022-372 du 16 mars 2022. JO du 17 mars 2022). Ainsi, les visites de reprises seront moins nombreuses au profit du développement des visites de pré-reprises et de nouveaux types de visites médicales seront organisés au cours de la vie professionnelle du salarié.

> **La visite de pré-reprise,** dont l'objectif est de favoriser le maintien du salarié dans son emploi en anticipant son retour, permet au médecin du travail de recommander des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation, ou de transformation du poste de travail voire même des mesures d'aménagement du temps de travail justifiées par des considérations relatives à l'âge ou à l'état de santé du salarié.
Depuis le 31 mars 2022, un salarié en arrêt de plus 30 jours pourra bénéficier d'une visite de pré-reprise. Jusqu'à cette réforme, un arrêt de travail de plus de 3 mois était nécessaire pour bénéficier d'une telle visite. Elle sera organisée à l'initiative du salarié, du médecin traitant, des services médicaux de l'assurance maladie ou du médecin du travail (nouveauté). De plus, il appartiendra à l'employeur d'informer son salarié de la possibilité de solliciter l'organisation d'une visite de pré-reprise.

> **« Un rendez-vous de liaison »** est également instauré par la loi santé pour les salariés en arrêt de travail pour maladie ou accident non-professionnel de plus de 30 jours (Décret n° 2022-373 du 16 mars 2022, JO du 17 mars 2022). Il s'agit d'un rendez-vous facultatif organisé à l'initiative du salarié ou de l'employeur. Il réunit le salarié et l'employeur et associe le service de prévention et de santé au travail. Il a pour objet d'informer le salarié qu'il peut bénéficier d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle et de mesures d'adaptation de son poste ou de son temps de travail par exemple, et d'une visite de pré-reprise.

> **Quant à la visite de reprise,** elle évolue. Elle est toujours obligatoire pour les salariés en arrêt maladie mais seulement pour les absences de plus de 60 jours (contre 30 jours actuellement). Elle est toujours organisée pour les absences en raison d'un congé maternité, en cas de maladie professionnelle quelle que soit la durée, et suite à un accident du travail en cas d'absence de plus de 30 jours.

suite page 13

< SOMMAIRE

GESTION & DROIT

A compter du 31 mars 2022, de nouvelles visites médicales sont créées :

> Il s'agit de la visite de mi-carrière, organisée au plus tard durant l'année civile du 45ème anniversaire des salariés, pour évaluer les risques de désinsertion professionnelle en prenant en compte l'évolution des capacités du travailleur en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé. Elle sera réalisée par le médecin du travail ou un infirmier de santé au travail.

> Il s'agit ensuite de la visite post-exposition (Décret 2022-372 du 16 mars 2022, JO du 17 mars 2022) créée sur le modèle de la visite de fin de carrière (Décret 2021-1065 du 9 août 2021, JO du 11 août 2021) dont bénéficient les salariés qui partent à la retraite et qui ont occupé un poste à risque impliquant un suivi médical renforcé. Cette visite se déclenche à la cessation de l'exposition à la demande de l'employeur. En cas de carence de l'employeur, le salarié peut réclamer son organisation. Le service de prévention de santé au travail déterminera ensuite si les conditions sont réunies pour que le salarié en bénéficie et l'organisera le cas échéant.

A l'issue de la visite, le médecin du travail remet au salarié un état des lieux de ses expositions aux facteurs risques professionnels qui sera versé également dans son dossier médical en santé du travail. Cette visite pourra déboucher sur la mise en place d'une surveillance post-exposition si le médecin du travail constate une exposition du salarié à des risques professionnels dangereux.

Anne-Lyse SUTTER-BROSSEAU
Avocate associée chez AUVEA CONSEILS, partenaire AGIRAGRI

(1) Et sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour les entreprises d'au moins 50 salariés.
(2) A compter du 1er juillet 2023 pour les entreprises de plus de 150 salariés.

Employeurs : nouvelle mise à jour de la grille de salaires

Accédez à Clic & Claass ici

< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR

Des fruits et légumes beaux et bons

Maraîchers dans le Var, les frères Vazzotti diminuent l'impact de leur activité sur l'environnement depuis plus dix ans et sont maintenant engagés dans une certification HVE.

Jean-Marc Vazzotti sort tout juste d'un audit « HVE ». L'enjeu est gros mais pas de stress. Si l'exploitation maraîchère de 22 ha qu'il mène avec son frère Philippe, de cinq ans son aîné, est certifiée Haute Valeur Environnementale depuis seulement deux ans, ils sont dans une démarche de réduction des intrants et d'économie des ressources naturelles depuis onze ans déjà, avec le « Groupe 30 000 ». Dans le Var, ils ont fait partie des rares volontaires pour réduire l'usage des phytos et intégrer ce groupe de 30 000 fermes, piloté par les chambres d'agriculture. « *On ne pouvait plus travailler comme le faisait notre père il y a trente ans. Les données sont accessibles facilement, on ne peut pas les ignorer* », explique Jean-Marc, 46 ans.

Le groupe des 30 000 fermes

Décider d'entrer dans une démarche plus respectueuse de l'environnement a donc été une évidence. La mettre en pratique est parfois moins simple. Le dossier administratif est conséquent et le suivi rigoureux. Les frères Vazzotti se sont aussi fait accompagner par un agronome pour choisir les variétés les mieux adaptées à leur terroir et les couverts végétaux qui permettent de maintenir une vie microbiotique active dans le sol en intercultures. Entre les tunnels, ils ont aussi troqué le désherbant contre le broyeur. « *Ce sont beaucoup de pratiques à réapprendre, mais finalement, ce n'est pas si compliqué* », reconnaît Jean-Marc. Et aujourd'hui, l'accompagnement est bien structuré et aidé financièrement.

Réduire et diversifier

La HVE correspond au niveau le plus élevé, le niveau 3, de la certification environnementale des exploitations agricoles, encore peu développé en maraîchage. Il est fondé sur des indicateurs de résultats relatifs à la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation. Contrôlé tous les ans, l'agriculteur doit avoir la moyenne sur chaque volet. « *Par exemple, il ne faut pas dépasser un certain nombre d'unités d'azote par hectare, nos factures sont épluchées et mises en cohérence avec les volumes récoltés,* explique Jean-Marc. *La note varie aussi en fonction de la provenance de l'eau. Pour nous, c'est le canal de Provence, on a donc plus de points que si elle était tirée d'un puit. Le goutte-à-goutte rapporte aussi davantage que l'aspersion. Le paillage pour garder l'humidité est payant, etc.* »

Le nombre de cultures et de variétés différentes est aussi comptabilisé car plus il y en a, plus y a de biodiversité. Cela n'a pas été un problème pour les frères Vazzotti, toujours curieux de tester de nouvelles productions et soucieux de répondre à de nouveaux marchés. « *Dans les années 2010, on a essayé la spiruline* », se souviennent-ils. Aujourd'hui, ils cultivent 12 ha de melons de plein champ et 1,5 ha sous abri, du basilic en pot – en fort développement depuis 4 ou 5 ans –, des avocats et clémentines sous serres, de la menthe, des pitayas ou encore 1 ha de grenades pour lequel ils viennent de passer une certification bio.

suite page 15

< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR

Le climat les a aussi amenés à accélérer cette diversification. « *Après trois hivers consécutifs avec des inondations, nous avons décidé d'arrêter les salades d'hiver, d'autant que les traditionnelles Batavia et Feuille de chêne étaient de moins en moins rentables. Comme on ne pouvait pas rester toute une saison sans rentrée d'argent, on a planté des artichauts, des courges butternut…* » Toujours dans le cadre de la HVE qui engage l'ensemble de l'exploitation et non quelques parcelles choisies.

De nouvelles relations avec les GMS

Une démarche dans laquelle ils se sont engagés aussi parce qu'ils savent qu'un jour la grande distribution (GMS) va exiger cette certification. « *Ils sont déjà demandeurs* », assure Jean-Marc. L'EARL Vazzotti a depuis quelques années beaucoup développé la vente aux enseignes de la GMS : Carrefour, Intermarché, Casino, magasins U. « *Il y a 10 ans, nous vendions essentiellement aux grossistes et à quelques détaillants et commerçants. Les GMS n'avaient pas de demande en produits locaux et elles pratiquaient des prix plateforme et des conditions contraignantes. Puis, il y a quelques années, elles sont revenues. Aujourd'hui, nous avons de bonnes relations avec les chefs de rayons. Dès qu'on a un produit, ils nous le prennent, paient à 30 jours sans négocier les prix – correctement fixés ! –* », affirme Jean-Marc dans un sourire. Sur le mois d'août 2022, les GMS ont représenté 70 % de son chiffre d'affaires.

Demande des GMS en produits locaux

Selon les saisons, les grossistes restent importants, notamment pour absorber les pics de production. Tous les produits sont conditionnés et étiquetés à la ferme.
Un nouveau projet mobilise les frères Vazzotti : la création d'un magasin de producteurs dans une zone commerciale. Le permis de construire a été déposé début septembre. « *Un agriculteur élu de la communauté d'agglomération de Fréjus, Saint-Raphaël et Puget a initié le projet il y a cinq ans et fédéré six exploitations, nous sommes dans la dernière ligne droite* ».

Pour satisfaire la nouvelle demande, Jean-Marc envisage de nouvelles diversifications, « *trois ou quatre cultures, pas plus* », peut-être de s'agrandir un peu. Puis s'il doit réorienter ses débouchés, il réduira la part des grossistes, qui pratiquent des prix moins favorables que les GMS. Le cabinet Adaagri (Groupe Alliance Expert) qui les conseille sur leur exploitation les accompagne aussi sur ce projet qui doit permettre de développer un chiffre d'affaires de déjà 600 000 €. Les frères Vazzotti se versent 2 500 € par mois et des dividendes certaines années. C'est peu au regard du nombre d'heures mais cela correspond à leur train de vie. « *On essaie d'avoir une production qui plaît, valorisée avec un bel emballage. Nous avons une clientèle fidèle. On s'en sort bien* », dit-il avec fierté. « *Parfois, on voudrait planter des pommes de terre pour donner à manger aux gens, mais la grenade est plus facile à valoriser, notamment en jus* ». Le tout est de trouver son marché

suite page 16

< SOMMAIRE

PORTRAIT D'AVENIR

ISSU D'UNE EXPLOITATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La HVE en un coup d'œil

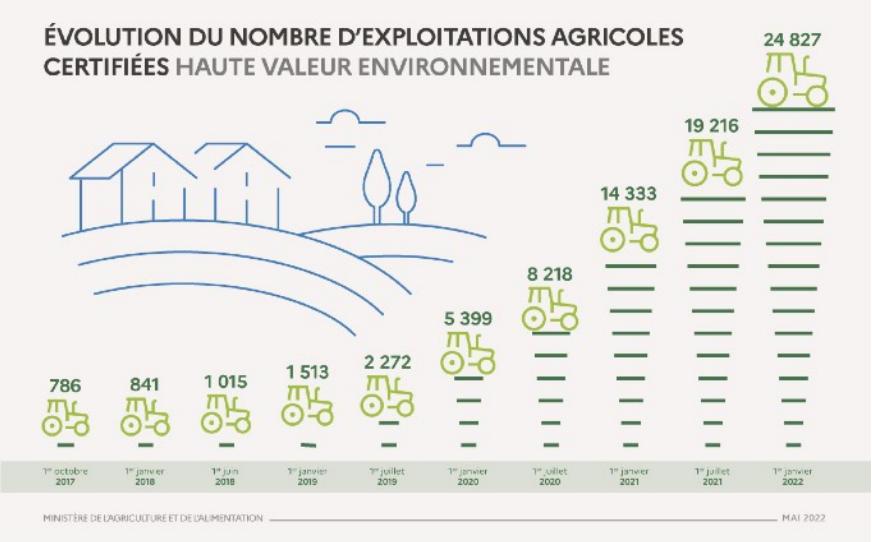

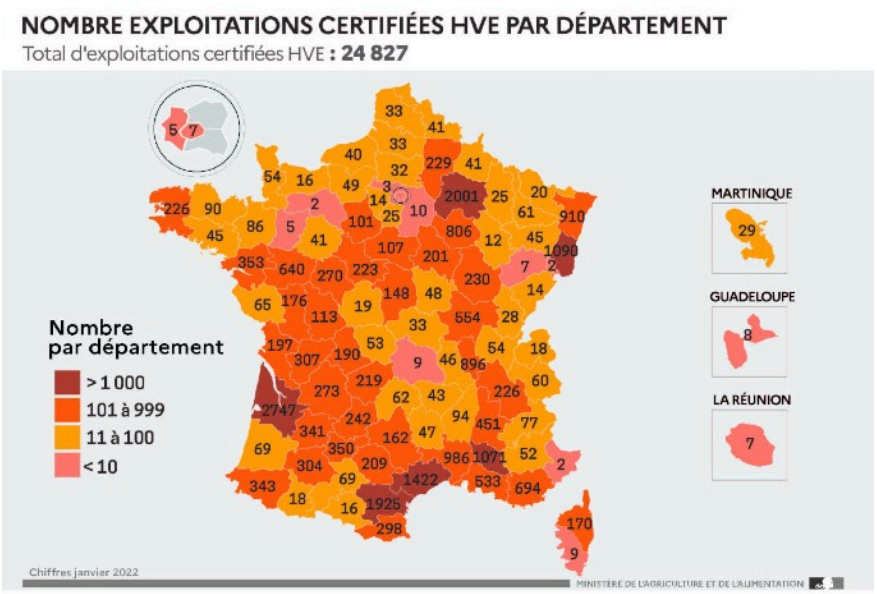

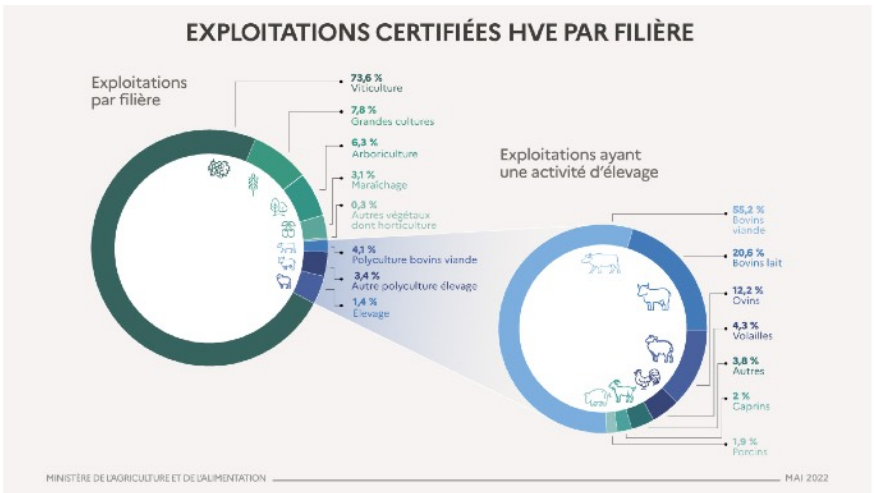

< SOMMAIRE

PARLONS DE NOUS

MATINAGRI

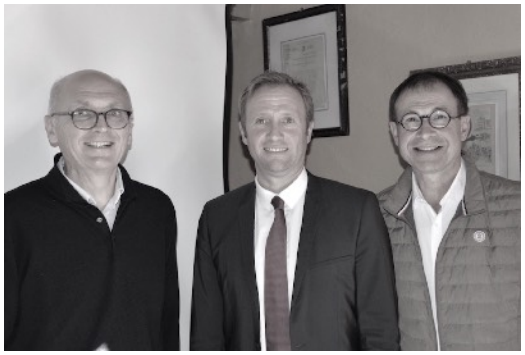

Jean-François Bouvet et *Eric Quineau*, gouvernance AGIRAGRI.
Au centre, *Clément Gautier*

VOIR LA VIDÉO

Le blé : un fragile équilibre

Avec Clément Gautier, analyste des marchés des matières premières agricoles chez Horizon Soft Commodities

Lieu mythique des débats politiques en France depuis plusieurs siècles, le café « Le Procope » a accueilli une nouvelle Matinagri, le vendredi 7 octobre 2022, avec un débat sur le marché du blé et le regard acéré de Clément Gautier, analyste des marchés des matières premières agricoles.
Clément Gautier a rappelé que les tensions sur le marché du blé n'étaient pas nouvelles. La population mondiale a triplé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il a montré la capacité des hommes à répondre à cette demande tout en insistant sur des phénomènes récents préoccupants, comme le plafonnement des rendements dans un certain nombre de productions, les limites au développement de l'irrigation et tous les aléas climatiques qui peuvent survenir.

Des demandes concurrentes

Si la demande ne devait satisfaire que les besoins alimentaires directs des hommes, il n'y aurait pas trop de problèmes de production, car ils sont désormais minoritaires. La demande de céréales explose à cause de celles pour produire l'énergie et la viande. On observe en effet une explosion de la production de volailles. Les autres viandes ont aussi connu une vive progression dans les trente dernières années

La consommation mondiale de viande

	Variation 1992/2022 (%)	Valeurs en 2022 (Mt)
Bœuf	+ 44,6	71 637
Cochon	+ 70,4	112 585
Volaille	+ 233,3	133 696
Mouton	+ 73,9	15 965
TOTAL	+ 102,9	333 883

Source : Clément Gautier HSC (OCDE)

Clément Gautier a également montré la place prise depuis dix ans par les pays de la Mer Noire en particulier pour les exportations de blé. Mais il a fort opportunément rappelé une habitude des gestionnaires de fonds financiers qui est de se porter sur le marché des matières premières dès que l'inflation commence à redémarrer. Il n'est donc pas impossible que comme pour la précédente crise de 2008, on ait assisté à une surenchère spéculative sur le marché des céréales et des produits oléagineux ■

< SOMMAIRE

DERNIÈRE MINUTE

Le solde positif de la France s'améliore de 2 milliards d'€

EN SAVOIR PLUS

Les deux grands secteurs phares de nos exportations continuent de dégager d'importants excédents des échanges extérieurs. Le premier secteur reste les boissons. En 8 mois de campagne, le solde dépasse déjà 10 milliards € (md€). Ce solde continue de progresser cette année, 1,2 milliard de plus en 8 mois ! Le solde positif des seuls vins progresse encore de 800 millions atteignant 7,3 md€. Le solde des spiritueux poursuit aussi sa progression.

Le solde céréalier n'arrive depuis de nombreuses années qu'en deuxième position avec un bond spectaculaire de 3,2 md€ qui s'explique par le renchérissement des prix sur les marchés mondiaux. Malgré cette conjoncture exceptionnelle, le solde des céréales ne dépasse pas celui des seuls vins.

Grâce à ces deux soldes cumulés de plus de 4 md€, on s'attendrait à une progression d'égale importance du solde global. Mais ce dernier ne progresse que de 2 md€ car de nombreux secteurs voient leur déficit se creuser. Il en est ainsi des viandes dont le déficit progresse d'un milliard pour atteindre 1,8 md€ et celui des produits de la pêche qui atteint 2,5 md€. Par ailleurs, le déficit des huiles et corps gras augmente de 400 millions € pour atteindre 1,9 md€ et l'excédent des produits laitiers diminue aussi de 400 millions pour atteindre 1,4 md€ en 8 mois.

Les prix agricoles en forte hausse

EN SAVOIR PLUS

Au mois d'août 2022, la forte hausse des prix des produits agricoles ralentit mais reste élevée. La hausse n'est plus que de 22 % en 12 mois ! Ce sont des niveaux encore inférieurs à ce qu'on a connu les mois précédents mais ce sont des records rarement atteints dans le passé. On assiste en effet à une certaine décélération du prix du blé en liaison avec les annonces d'une récolte historique record pour la prochaine campagne et de l'ouverture de l'accès à la Mer Noire. Le prix des céréales vient de connaître une baisse de 17 % dans les trois derniers mois mais il reste à un niveau supérieur de 38 % à celui d'août 2021. Les produits oléagineux ont connu une forte décrue car ils sont désormais 15 % plus cher qu'il y a un an avec une baisse de 23 % en trois mois. Le prix des vins d'appellation progresse de 13 % en un an.

Seuls les fruits et légumes échappent à ce mouvement inflationniste avec des prix stables d'un an sur l'autre. Il faut dire que l'année dernière le gel avait fortement réduit la production et fait augmenter les prix. Quant aux produits animaux, ils connaissent désormais une augmentation plus rapide que celle des produits végétaux, + 28 % contre + 22 %. Cette augmentation est particulièrement spectaculaire pour la viande bovine avec une progression de 33 % en un an et même de 39 % pour la viande porcine. Cette hausse est plus modérée pour les poulets, + 25 % et encore davantage pour le lait de vache, + 20 %. Ce sont les œufs qui détiennent le record avec + 90 %.

Ces augmentations de prix répondent en partie au renchérissement des coûts de production. L'indice général des prix des produits nécessaires à la production agricole augmente en effet de 24 % par rapport à août 2021. Les augmentations sont particulièrement fortes pour l'énergie (+ 42 %) et surtout pour les engrais avec une hausse de 85 % en 12 mois. En liaison avec les hausses des céréales, les aliments pour animaux augmentent de 30 % en 12 mois. La construction de bâtiments progresse de 13 %, le matériel de 7 % et les différents services de 5 %. Les plus faibles hausses seraient celles des produits de protection des cultures et celles des semences avec + 4 %.

< SOMMAIRE

DERNIÈRE MINUTE

427 000 agriculteurs sur un total de 3,6 millions de non-salariés en France

Fin 2020, le nombre des non-salariés était de 3,6 millions en France. Hors agriculture, leur nombre n'a presque pas diminué malgré la crise Covid, grâce aux mesures de soutien décidées par le Gouvernement.

EN SAVOIR PLUS

Pour les 3,2 millions de non-salariés hors agriculture, il n'y en a que 1,8 M, soit 56 %, qui sont dans des entreprises classiques. Ils se partagent pour moitié entre individus non-salariés et gérants majoritaires de sociétés. Il y a de plus en plus de non-salariés dans des micro entreprises. Ils sont désormais 1,4 million.

Les non-salariés classiques auraient obtenu un revenu de 3 620 € par mois soit une baisse de 6 % par rapport à 2019. Ceux qui sont en micro entreprise n'ont obtenu que 550 € par mois. Un non-salarié sur deux dans les micro-entreprises gagne moins de 280 € par mois.

Dans le secteur agricole, 427 000 personnes sont non-salariées soit 5 000 de moins qu'un an auparavant. La baisse est donc de 1,1 %. Une personne sur cinq bénéficie du régime du micro bénéfice agricole et gagne 610 € par mois. Les autres gagnent en moyenne 1 690 € par mois.

S'il est intéressant de publier des chiffres comparatifs sur les entreprises de tous les secteurs, il est surprenant que l'Insee en reste à des comparaisons des seuls revenus sans prendre en compte l'augmentation du patrimoine. La norme semble être le salariat ! Fort heureusement pour les non-salariés, la partie patrimoine professionnel a aussi de l'importance.

Valeur des exploitations au moment de la transmission

Comment calculer la valeur des exploitations quand il s'agit de la transmettre à un repreneur ? Tel est le thème d'une vaste recherche financée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) entre 2017 et 2021. Le projet se nomme « Farm value, valeur et transmission de l'exploitation agricole, regards croisés de l'économie et de la sociologie ».

EN SAVOIR PLUS

Ces travaux montrent l'importance du rôle du patrimoine foncier et même de la valeur de la maison d'habitation du cédant. Pour le reste, deux conceptions s'opposent, la valeur économique ou la valeur patrimoniale. Il existe une très grande diversité dans l'évaluation. On observe que la valeur économique est souvent supérieure à la valeur patrimoniale pour la majorité des systèmes à l'exception notable des exploitations spécialisées en bovins viande où c'est souvent le contraire. On observe aussi que pour les exploitations laitières, la valeur économique est sensiblement égale à 1,5 année de produit mesuré par l'Excédent brut d'exploitation (EBE).

Autre observation intéressante : « Quand on s'intéresse au patrimoine des agriculteurs actifs âgés de plus de 50 ans, il ressort que son niveau brut moyen est supérieur à 800 000 euros du fait du processus d'investissement soutenu dans des actifs professionnels. Mais à la différence de la plupart des indépendants (artisans, commerciaux), les agriculteurs cèdent (ou transmettent) une part plus importante de leur patrimoine professionnel au moment de leur passage à la retraite ».

Cette étude vient combler un vide important. Les études étaient souvent focalisées sur les flux annuels et peu sur le patrimoine et les bilans. Il est temps qu'on se préoccupe des conditions de la transmission des exploitations autrement qu'avec des incantations de tribune assez inefficaces. On se réjouit que dans le domaine de la recherche, on ait été capable de faire la liaison entre économistes et sociologues. Seul petit regret, les publications sont essentiellement en anglais. On aurait pu penser que c'était pour faciliter une approche européenne ou mondiale comparative. Ce n'est malheureusement pas le cas. Pourrait-on suggérer à l'ANR de financer aussi la publication en français pour que cela puisse profiter à la majorité des acteurs locaux ?